

# LE RÔLE DE LA MIVILUDES

La Miviludes observe et analyse le phénomène sectaire, notamment sur les agissements attentatoires aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et autres actes répréhensibles.

Elle coordonne l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires et contribue à la formation et l'information de ses agents. Elle favorise la coordination de l'action préventive et notamment la sensibilisation des élèves du secondaire aux dangers des dérives thérapeutiques et sectaires.

Elle est chargée d'informer le public sur les risques, et le cas échéant, sur les dangers auxquels les dérives sectaires l'exposent.

La Miviludes remet au Gouvernement un rapport d'activité rendu public.

La Miviludes est chargée de faciliter la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes des dérives sectaires.

Elle dénonce auprès du procureur de la République les agissements présentant un caractère pénal et en avise le Garde des Sceaux.

Elle participe aux travaux relatifs aux questions touchant au phénomène sectaire dans le champ international.

# UNE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

Il est institué auprès du Secrétaire général du CIPDR, une mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, dont il assure la présidence (décret n°2020-867 du 15 juillet 2020 modifiant le décret de création n°2002-1392 du 28 novembre 2002).

L'équipe interministérielle de la Miviludes est placée sous l'autorité de son Président et coordonnée par son chef. Le Président de la Miviludes réunit périodiquement un conseil d'orientation, composé de parlementaires, de représentants des ministères, d'universitaires et de personnalités qualifiées.

Une mobilisation locale :

- Dans les préfetures, avec une cellule de vigilance, placée sous l'autorité du préfet ;
- Dans les cours d'appel, avec un magistrat référent ;
- Dans les services déconcentrés de l'État, avec un correspondant dérives sectaires ;
- Dans les collectivités territoriales.

Miviludes

[www.miviludes.interieur.gouv.fr](http://www.miviludes.interieur.gouv.fr)



GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**miviludes**

Mission interministérielle de vigilance  
et de lutte contre les dérives sectaires

## Face aux dérives sectaires

### COMMENT RÉAGIR ? QUI CONTACTER ?

MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE VIGILANCE  
ET DE LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES

[www.miviludes.interieur.gouv.fr](http://www.miviludes.interieur.gouv.fr)

# COMMENT RÉAGIR FACE AU RISQUE SECTAIRE À L'ÉGARD D'UN PROCHE ?

## *Maintenir le contact*

La rupture avec les proches est l'un des premiers risques. Elle intervient très fréquemment en cas de dérive sectaire.

### Garder le contact et maintenir le lien avec la personne :

- S'informer sur le groupe fréquenté : ses rites, sa philosophie, son vocabulaire ;
- Respecter la personne et tenter de lui faire prendre conscience des risques et attentes déçues au regard des promesses et des engagements ;
- Rester ouvert au dialogue et ne pas la culpabiliser ;
- Entretenir des contacts aussi fréquents et amicaux que possible ;
- Valoriser ce qu'elle représente pour son entourage familial et social ;
- Évoquer les souvenirs positifs partagés ;
- Prendre soin de ne pas contester frontalement les croyances au risque d'une rupture.

## *Repérer*

### Repérer dans son comportement :

- L'adoption d'un langage propre au groupe ;
- La modification des habitudes alimentaires ou vestimentaires ;
- Le refus de soins ou l'arrêt de traitements médicaux régulièrement prescrits par un professionnel de santé ;
- Une situation de rupture avec la famille ou le milieu social et professionnel ;
- Un engagement exclusif pour le groupe ;
- Une soumission absolue, un dévouement total aux dirigeants ;
- La perte d'esprit critique et des réponses toutes faites à toutes les interrogations ;
- Isolement, maltraitance et embrigadement des enfants ;
- Existence d'atteinte à l'intégrité physique et psychique ;
- Manque de sommeil.

### Identifier le mode de fonctionnement d'un mouvement :

- Une adhésion inconditionnelle ;
- Le rejet du monde extérieur ;
- L'exigence d'une disponibilité toujours plus importante, de contributions financières excessives ;
- Un prosélytisme agressif ;
- Isolement, maltraitance et embrigadement des enfants ;
- Une structure organisée sur un mode autoritaire, opaque et cloisonné ;
- Un contrôle mutuel des membres ;
- Des difficultés pour quitter le groupe.

### ... et son mode d'approche des adeptes :

- Les mouvements à caractère sectaire favorisent la déstabilisation de la personne et exploitent sa faiblesse ;
- Sous une identité rassurante, ils agissent dans différents secteurs, notamment la formation professionnelle, la sphère de la santé et du bien-être par l'offre de traitements substitutifs, le développement personnel, le domaine scolaire et périscolaire...

## *Demander de l'aide*

### Contactez la Miviludes :

Rapprochez-vous des personnes qui sauront vous conseiller et vous assister.

[www.miviludes.interieur.gouv.fr](http://www.miviludes.interieur.gouv.fr)

### Contactez les services publics :

- La préfecture : le cabinet du Préfet ;
- Le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie ;
- L'institution judiciaire : procureur de la République, juge des enfants ;
- Les correspondants dérives sectaires des administrations régionales ou départementales suivant la difficulté rencontrée : directions départementales de la protection de la population (DDPP), rectorats et inspections académiques...

### Les associations d'aide aux victimes

- L'Unadfi (union nationale des associations de défense des familles et de l'individu) et Adfi locales : [www.unadfi.org](http://www.unadfi.org) Tél. 01.34.00.14.58 ;
- Le CCMM-centre Roger Ikor (centre contre les manipulations mentales) et ses antennes locales : [www.ccmm.asso.fr](http://www.ccmm.asso.fr) Tél 01.44.64.02.40 ;
- Le CAFFES (centre national d'accompagnement familial face à l'emprise sectaire) : [www.caffes.fr](http://www.caffes.fr) Tél : 03.20.57.26.77 ;
- GEMPPPI (association d'aide aux victimes, d'information et de sensibilisation) [www.gemppi.org](http://www.gemppi.org) Tél: 04.91.08.72.22 ;
- Cercle laïque pour la prévention du sectarisme (CLPS) : 7 rue de la Corne Jacquot Burnot 70000 Noidans-lès-Vesoul. Tél. 0652 15 76 56. Contact par courriel via le blog : <http://actu-sectarisme.blogspot.com> ;
- FRANCE VICTIMES : [www.france-victimes.fr](http://www.france-victimes.fr) Tél : 116 006 (service & appel gratuits 7j/7, de 9h à 19h) ;
- Les parlementaires et les élus locaux ;
- Les ordres des professionnels de santé (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes...).